Parten'R Santé

ELECTROSTIMULATION ET INCONTINENCE

Service Patient Urostim

04 85 96 01 96

www.prsante.fr

Siège social : Parc d'activités Alpespace - 170 Voie Albert Einstein - 73800 Porte-de-Savoie
SARL au capital de 9 800€ - SIRET : 803 820 588 00017 - APE 4774 Z

Parten'R Santé - Création : www.independants-associes.com • 11/2023 • Ne pas jeter sur la voie publique

ÉLECTROSTIMULATION
Incontinence

La **neurostimulation** permet de nombreux traitements qui n'ont aucun effet secondaire. Cette thérapie, **validée scientifiquement**, est prescrite sous contrôle médical par votre **médecin rééducateur, urologue, gynécologue, gastroentérologue ou neurologue**, pour le traitement de l'incontinence.

Ce traitement est pris en charge par l'Assurance Maladie sur les bases suivantes :

- forfait de location hebdomadaire limité à 26 semaines
- forfait annuel pour sondes ou électrodes cutanées
- achat de l'appareil après une période probatoire

Votre médecin prescripteur vous précisera la méthodologie de traitement en fonction de votre pathologie.

LA PRISE EN CHARGE *Parten'R Santé*

Pour le patient :

- **Installation** à domicile par notre équipe
- **Formation** à l'utilisation
- Pratique du **tiers-payant**
- **Pas de dépassement** du tarif de l'Assurance Maladie
- **Suivi** et **assistance** tout au long du traitement

Pour le médecin :

- **Prise en charge qualitative** de votre patient
- **Compte-rendu** d'installation et de suivi